

ACCOMPAGNEMENT DU CONSERVATOIRE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE PAR LA DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES

Bilan de l'action menée en 2021 (année scolaire 2021-2022)
et présentation des actions et objectifs pour 2022 (année scolaire 2022-2023)

1. BILAN DE L'ACTION MENEÉ EN 2021 (année scolaire 2021-2022)

Les points rapportés ci-dessous détaillent, pour l'ensemble des objectifs inscrits au plan d'action 2021, les éléments marquants de l'année inévitablement impactée par les effets du contexte pandémique sur la gestion quotidienne de l'établissement (baisse des effectifs, baisse des recettes, nouvelles dépenses), la continuité de l'enseignement et la poursuite des projets éducatifs et artistiques.

Axe 1 - PROJET ENSEIGNEMENT : Démocratiser l'accès à l'enseignement artistique spécialisé en musique et en danse et accompagner les enseignants de l'établissement dans le renouvellement de leurs pratiques

- **Objectif 1.1 : Enseigner la musique en milieu rural et semi-urbain :**
 - Objectif général du projet : Conservatoire à rayonnement intercommunal, le syndicat mixte du Conservatoire a pour projet de mettre en œuvre, auprès du plus grand nombre, un enseignement en musique et en danse de qualité, délivré par des enseignants diplômés, sur 16 écoles (appelée antennes) situées dans des secteurs avant tout ruraux (SAINT-AGREVE, VANOSC, LIMONY, COLOMBIER-LE-VIEUX, LAMASTRE, LE CHEYLARD, LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX, COUCOURON, SATILLIEU), voire semi-urbains (TAIN-L'HERMITAGE, BOURG-SAINT-ANDEOL, VERNOSC-LES-ANNONAY, BOULIEU-LES-ANNONAY, LA VOULTE-SUR-RHÔNE, LE TEIL, VIVIERS).
 - Objectifs particuliers :
 - Endiguer de possible nouvelles baisses d'effectifs par antenne liées aux deux épisodes de confinement et développer de nouveaux publics.
 - Bilan quantitatif :
 - Nombre d'élèves (2021-2022) : 1277 élèves
 - Evolution du nombre d'élève par rapport à l'année scolaire précédente (2020-2021 : 1240 élèves) : 37 élèves en plus, les efforts fournis par les enseignants et les responsables d'antennes, conjugués à une tarification avantageuse (pas de hausse de prix, logique de tarification au QF...) et à des assurances apportées en cas de crise sanitaire ont permis d'augmenter le nombre d'élèves, mais en restant durablement impacté par les effets de la période covid (1483 élèves avant-la covid).
 - Nombre d'enseignants (2021-2022) : 79 enseignants
 - Ratio du nombre d'élèves par enseignant (2021-2022) : 16,16 élèves par enseignant
 - Evolution du Ratio du nombre d'élèves par enseignant par rapport à l'année scolaire précédente (2019-2020 : 17,44 élèves par enseignant ; 2020-2021 : 14,76 élèves par enseignant).

- Evaluation qualitative et axes d'amélioration :
 - L'année scolaire 2021-2022 est marquée, comme la précédente par les effets de la pandémie du covid 19. Toutefois, la chute des effectifs a pu être endiguée, et la programmation d'un maximum d'événements et la mise en œuvre de dispositifs tarifaires ont permis de conserver un nombre d'élèves important et même de l'augmenter de près de 3% d'une année sur l'autre.
- **Objectif 1.2 : Porter un plan de formation innovant pour les agents du syndicat mixte leur permettant de transformer leurs pratiques et permette le renouvellement de l'établissement**
 - Objectif général : Afin d'accompagner le développement et la consolidation des compétences des agents de l'établissement, le syndicat mixte a veillé à proposer des formations susceptibles de répondre aux attentes et à la montée en compétences de ses enseignants. Une attention particulière sera portée à l'usage des nouvelles technologies, la prévention des troubles musculo-squelettiques, l'enseignement collectif, les actions prévention auditive, sur le dispositif « l'orchestre à l'école » mais aussi les préparations au concours d'assistant d'enseignement artistique 2022
 - Objectifs particuliers :
 - Sur l'année scolaire 2021-2022, il s'agissait tout particulièrement de veiller à former les agents aux adaptations pédagogiques à venir, prévues dans le cadre du Schéma départemental, des nouveaux Schémas nationaux d'orientation pédagogique en cours d'écriture, et des nouveaux cadres de la réforme de l'enseignement artistique. Les temps de formation proposés par le Département de l'Ardèche (décembre et janvier) permettront de répondre à ces problématiques
 - Des mesures d'autonomisation pédagogique pouvant être développées sur des antennes volontaires, il conviendra de former les responsables d'antenne et leurs agents.
 - Il conviendra également de poursuivre le travail d'accompagnement amenant les agents à monter en gamme professionnelle (concours, VAE, examens pro).
 - Une attention continuera à être apportée à la possibilité d'offrir des formations en partenariat avec les autres établissements d'enseignement artistiques territoriaux (Annonay, Privas, Guilhaud-Granges/Saint-Péray...) : les agents des établissements concernés partagent parfois certaines attentes et il serait intéressant de les confronter afin d'organiser des sessions de formation communes.
 - Enfin, notamment dans le contexte des confinements, il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts de formation réalisés à l'attention des enseignants en matière de gestion informatique et des nouvelles technologies.
 - La possibilité de former largement les agents aux gestes des premiers secours serait également un axe de travail.
 - Modalités de réalisation : Pour ce faire, un plan de formation a été mis en œuvre, auquel est adossé, outre la cotisation au CNFPT, une enveloppe budgétaire de 2500 €. Ce plan de formation consiste principalement : 1/ former les agents aux adaptations pédagogiques à venir, prévues dans le cadre du Schéma départemental, des nouveaux Schémas nationaux d'orientation pédagogique en cours d'écriture, et des nouveaux cadres de la réforme de l'enseignement artistique. 2/ Des mesures d'expérimentation pédagogiques sur des antennes volontaires (Le Teil, Viviers,...) afin de proposer de nouveaux formats pédagogiques (notamment en ce qui concerne l'enseignement de la Formation Musicale). 3/ Poursuivre le travail d'accompagnement amenant les agents à monter en gamme professionnelle

(concours, VAE, examens pro). 4/ offrir des formations en partenariat avec les autres établissements d'enseignement artistiques territoriaux (Annonay, Privas, Guilherand-Granges/Saint-Péray...). 5/ offrir aux responsables d'antennes des temps de formation ad hoc permettant de préparer le redéploiement intercommunal de l'établissement

- Bilan quantitatif :
 - Nombre d'agents inscrits ou touchés par des formations :
 - Sur l'année 2021-2022 : 32
 - Sur l'année 2020-2021 : 27
 - sur l'année 2019-2020 : 43
 - sur l'année 2018-2019 : 42
- Evaluation qualitative et axes d'amélioration :
 - Les formations suivies consistent principalement : l'usage des nouvelles technologies, la prévention des troubles musculo-squelettiques, l'enseignement collectif, les actions prévention auditive, sur le dispositif « l'orchestre à l'école », les préparations au concours d'assistant d'enseignement artistique 2022
 - Un effort particulier, en lien avec le Département a été déployé en faveur des responsables d'antennes (8 agents concernés) afin de les préparer au projet de redéploiement intercommunal de l'établissement.
 - Pour 2022, Il s'agira de conserver cette dynamique en incitant les agents en situation contractuelle ainsi que les autres à s'engager dans ce type de dynamiques à même de permettre leur évolution professionnelle. Bien évidemment, cela a un coût pour la collectivité ; pour autant, les bénéfices engendrés (monter en gamme professionnelle des agents, meilleure prise en compte des élèves et de leurs attentes, remotivation des équipes...) compensent cela.
 - Le travail avec les établissements partenaires et similaires a été mené sur cette année, afin de proposer des temps communs.
 - Une opération spécifique auprès de 19 agents en matière de troubles musculosquelettiques des enseignants de musique et musiciens intervenants mais aussi des actions de prévention auditive ayant ainsi permis de promouvoir la prévention en la matière.
 - ayant ainsi permis de promouvoir la prévention en la matière.
 - Enfin, dans le plan de formation à venir, il conviendra de maintenir des temps de formation des agents compte tenu de la réforme en cours des conservatoires, et des attentes figurant au Schéma départemental de l'Education, des Pratiques et des Enseignements Artistiques de l'Ardèche.
 - La possibilité d'une forme d'autonomisation des antennes en matière pédagogique (en anticipation du redéploiement intercommunal) doit conduire à former les responsables d'antenne et leurs agents.

Axe 2 - PROJET TRANSVERSALITE : S'inscrire dans des dynamiques partenariales, travailler en réseau et accompagner les projets des acteurs locaux, institutionnels, éducatifs et culturels

- **Objectif 2.1 : Des musiciens et danseurs intervenant dans les écoles primaires : sensibiliser à la pratique musicale et chorégraphique dès la maternelle, en partenariat avec l'Education Nationale**
 - Objectif général : le Syndicat mixte intervient en partenariat croisé avec les communes du territoire (qui financent) et les services ardéchois de l'Education

Nationale (qui accueillent les intervenants en temps scolaire) dans le cadre du dispositif dit des « Musiciens Intervenants » (NB : ce dispositif intègre également une intervention d'une enseignante en danse).

- Objectifs particuliers :
 - Maintenir et développer le nombre d'interventions en milieu scolaire
 - Mettre en place une réflexion sur le développement de nouvelles offres.
 - Modalités de réalisation : Une campagne d'appel aux communes volontaire est lancée en janvier. Les communes et les enseignants des écoles concernées se mettent d'accord sur le financement de l'intervention d'un musicien (ou danseur) intervenant en temps scolaire. Les services de l'Education Nationale en Ardèche n'acceptent qu'une série de 15 interventions au sein d'une même classe sur toute l'année. Le syndicat mixte propose deux types de forfaits : soit des interventions d'une durée d'1h (pour tout type de classe, quel que soit le cycle), soit des interventions d'une durée d'1/2h sur demande d'enseignants en classe maternelle. Les coûts sont tout à fait abordables : 600 € les 15 interventions d'1h pour une commune adhérente au Syndicat mixte (720 € pour une commune non adhérente) et 300 € pour 1/2h (360 € pour une commune non adhérente).
 - Bilan quantitatif :
 - Nombre d'interventions :
 - Sur l'année scolaire 2021-2022 : 366,5 forfaits, soit 356 classes ou regroupement, soit plus de 5497,5 heures d'intervention,
 - Sur l'année scolaire 2020-2021 : 392 forfaits, soit 392 classes ou regroupement, soit plus de 5880 heures d'intervention,
 - Sur l'année scolaire 2019-2020 : 417,5 forfaits, soit 417,5 classes ou regroupement, soit plus de 6200 heures d'intervention,
 - Sur l'année scolaire 2018-2019 : 406 forfaits, soit 406 classes (ou regroupements) concernées, soit 6090 interventions.
 - Nombre d'ETP d'enseignants intervenant dans ce dispositif :
 - Sur l'année scolaire
 - 2021-2022 : 9,04
 - 2020-2021 : 9,8
 - 2019-2020 : 11,40
 - 2018-2019 : 9,8
 - Axes d'amélioration :
 - Une nouvelle érosion s'est constatée sur cette année, amplifiée par la crise du covid 1+ ayant contraint des communes partenaires à stopper leur recours à ce type de service considérant le poids des charges liées à la crise. Par ailleurs, le contexte de dissolution à venir du syndicat mixte n'est pas facilitant pour la pérennisation de cette mission, certaines communes « anticipant » la fermeture de l'établissement pour réduire les prestations sollicitées.
 - Les structures partenaires (comme le CAEM) font des constats similaires les ayant conduits à développer de nouvelles offres de service, notamment en direction des crèches.
 - L'établissement fermant ses portes en décembre 2023, l'enjeu sera principalement d'assurer la pérennisation de la mission sur les territoires sous un nouveau format.
- **Objectif 2.2 : Des projets d'éducation et d'action culturelles : des partenariats avec les acteurs institutionnels et culturels du territoire**

- Objectif général : Le Syndicat mixte travaille en lien étroit avec l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels locaux. L'objectif est de proposer des projets d'éducation et d'action culturelles susceptibles de renouveler à la fois l'approche de l'enseignement la musique et les publics touchés, tout en répondant aux problématiques territoriales. Pour ce faire, l'établissement s'inscrit dans le cadre des CTEAC des territoires intercommunaux concernés, et poursuit parallèlement d'autres projets ou démarches (classes orchestres, ateliers périscolaires, interventions dans les collèges et lycées,...)
 - Objectifs particuliers :
 - Il conviendra de systématiser sur 2021-2022 la réalisation d'une action (en direct ou partenariale) d'EAC pour chaque territoire intercommunal possédant au moins une antenne d'AMD.
 - Les dynamiques relationnelles entre les antennes et les classes orchestres de Vanosc-Villevoisance et Tournon-sur-Rhône devront être consolidés.
 - Bilan :
 - 2 projets d'EAC accompagnés en lien avec les territoires intercommunaux conventionnés.
 - Cet accompagnement est insuffisant et devra être approfondi sur l'année scolaire 22-23
- **Objectif 2.3 : Porter le « Plan Chorale » de l'Ardèche et former les enseignants ardéchois à la pratique de la chorale**
- Le Conservatoire Ardèche Musique et Danse a accompagné l'édition 2021-2022 Plan Chorale, suivant des modalités similaires à celles prévues lors des précédentes éditions mais avec quelques évolutions, à savoir : 1/ une première phase de formation initiale et collégiale des professeurs des écoles organisées sur deux lieux : l'une dans le Nord, l'autre dans le Sud. Chacune de ces formations serait en réalité organisée sur deux matinées, les mercredis avant les vacances de la Toussaint. Les premières matinées seraient un temps de formation des enseignants de l'Education nationale organisé par un professeur de chant (physiologie de la voix de l'enfant, technique vocale adaptée aux enfants...) ; les secondes les matinées seraient un temps de formation des enseignants type "chef de chœur/musiciens intervenants" et permettraient de prodiguer le maximum de conseil, de s'entraîner, mais aussi de préparer les interventions dans les écoles lors de la phase 2. 2/ une seconde phase d'accompagnement des professeurs des écoles (diagnostic du travail déjà réalisé, aide à la poursuite, préparation rentrée 2022...) dans leurs classes. Entre deux et quatre enseignants seraient mobilisés suivant les stagiaires inscrits et leur localisation géographique.
 - Bilan :
 - Si, à l'heure de la réalisation de ce bilan global, l'action n'est pas terminée, les partenaires font le constat partagé d'une réussite des objectifs initiaux (accompagnement qualitatif des écoles, redécoupage pertinent de la formation initiale) et ont décidé de reconduire l'action sur 2022 dans l'exact même format qu'engagé et repensé en 2021.
- **Objectif 2.4 : Travailler en réseau, avec les partenaires publics et privé désireux, au développement de l'enseignement, de l'éducation et des pratiques artistiques.**
- Objectif général : Le syndicat mixte poursuit un important projet et de développement du travail en réseau au bénéfice de l'enseignement et des pratiques artistiques. Concrètement, l'établissement établit des partenariats avec des acteurs privés (Concerts de poche, EDF Centrale de Cruas-Meysse, réponse à des appels à

projets SEAM,...) afin de porter de nouveaux projets. Par ailleurs, il s'inscrit dans des réseaux professionnels regroupant des acteurs de l'enseignement artistique spécialisé (Association Nationale des Ecoles Départementales, Association Conservatoire de France,...)

- Objectifs particuliers :
 - Il conviendra de solliciter de nouveaux appels à projet
 - Il conviendra de travailler de façon à développer des financements privés (fondation CARASSO, fonds de dotation de l'Abbaye de Lubilhac,...)
- Bilan :
 - Nombre de partenariats poursuivis en 2021-2022 : 4
 - Le séminaire de rentrée a été repensé de manière à permettre un début d'année scolaire en partenariat avec les acteurs culturels intercommunaux.
 - La parthèque est un outil qui reste ouvert aux demandes des autres établissements et des ensembles de pratiques artistiques amateurs. Un partenariat avec la Bibliothèque départementale se construit, un groupe de travail ayant été créé afin d'engager la mission de transfert du fonds documentaire.
 - Le réseau des écoles départementales est très précieux : il convient de rester très présent et d'agir proactivement notamment en ce qui concerne la réforme des conservatoires en cours.

Axe 3 - PROJET DIFFUSIONS ET PRATIQUES : Soutenir, consolider et développer la pratique amateur et démocratiser l'accès à des événements musicaux et chorégraphiques

- **Objectif 3.1 : Au cœur de la pratique amateur : Soutenir la pratique amateur des élèves du conservatoire et des amateurs du territoire**
 - Objectif général : de par son activité, le syndicat mixte assure un rôle de coordination et d'accompagnement de la pratique amateur, tant par le soutien apporté à ses propres élèves, que par les partenariats engagés (BBDA,...), ou aux initiatives proposées (ateliers gratuits, masterclass ouvertes,...).
 - Objectifs particuliers :
 - Pour l'année à venir, et si les conditions le permettent, il conviendra tout d'abord de reprendre les répétitions. Un ou plusieurs concerts pourraient donc être programmés d'ici la fin de l'année scolaire.
 - Bilan :
 - Les projets ont été majoritairement reconduits
 - Partenariats avec 10 ensembles de pratiques artistiques extérieurs au Conservatoire
 - Il conviendra de préparer le redéploiement de l'établissement en veillant à intégrer la pratique en amateur dans les projets pédagogiques en devenir.
- **Objectif 3.2 : Un projet de diffusion (Face A) : une programmation des auditions/spectacles/concerts alliant itinérance et proximité, dans un contexte pandémique**
 - Objectif général : l'établissement organise chaque année depuis sa création, par le biais de ses antennes ou de ses structures de pratique collective, des auditions, spectacles et autres concerts dans des secteurs ruraux, toujours dans une perspective pédagogique. Aucun événement n'est payant, et participent à ces derniers, les élèves des classes de danse et de musique (parfois dans le cadre de partenariats avec des structures culturelles ou médico-sociale du territoire). L'objectif est à la fois de faire jouer les élèves en situation réelle, tout en diffusant

dans le même temps un accès démocratisé à une diversité de la culture musicale ou chorégraphique.

- Objectifs particuliers :
 - Mieux valoriser les actions de diffusion culturelle réalisées par les antennes : communication sur le nombre et la localisation des interventions passées,
 - Il conviendra de préparer la saison 21-22 en développant de nouvelles actions de diffusion, notamment dans les territoires les moins bénéficiaires jusque-là.
 - Il est par ailleurs nécessaire de bâtir une programmation anticipant d'éventuelles périodes de reconfinement.
 - Bilan :
 - Après une saison 2020 marquée par un coup d'arrêt du fait de la situation sanitaire, la reprise en 2021 a permis de reprendre un travail de diffusion et de programmation pédagogique et artistique.
 - Dans le cadre du redéploiement et de la dissolution de l'établissement, une campagne spécifique devra être menée en faveur de la poursuite d'une politique de diffusion par les nouveaux opérateurs
- **Objectif 3.3 : Un projet de diffusion (Face B) : Un événement phare porté par un ensemble unique en Ardèche : les « spectacles-événements de l'Orchestre Symphonique Départemental de l'Ardèche »**
- Objectif général : L'Orchestre Symphonique Départemental d'Ardèche (OSDA) a été créé en 2003, dans le cadre des activités culturelles et artistiques du Syndicat Mixte du Conservatoire. Ont ainsi déjà été donnés plus de 150 concerts en Ardèche et dans les départements voisins dont « Carmina Burana » (2017) de Carl Orff sur le site de la Grotte Chauvet 2, accompagné de la chorale associative de Rochemaure, de la Chorale de l'antenne de Colombier-le-Vieux, de la classe CHAM du Collège Saint-Michel-de-Pierrelatte ; « l'Aïda » (2018) de Verdi, dans le cadre d'une collaboration avec la Compagnie Emilie Valantin de Théâtre de Marionnettes ; « le Carnaval des Animaux » (2019) de Camille Saint-Saëns, avec la Compagnie Interne de Danse du Conservatoire,... Composé de 40 musiciens, cet ensemble, qui regroupe des élèves ardéchois principalement, est le seul existant en Ardèche et s'attache à faire découvrir à travers ses lieux de concerts, toute la richesse culturelle et patrimoniale du département. Cet ensemble, unique en Ardèche, participe ainsi à la démocratisation de l'accès à la culture musicale et chorégraphique en proposant, en fin d'année scolaire, plusieurs concerts gratuits systématiquement organisés dans des territoires ruraux, voire semi-urbains.
 - Objectifs particuliers :
 - Renouveler la programmation artistique en conservant le pont entre musique et danse
 - Trouver de nouveaux lieux de diffusion, intégrant les secteurs géographiques les plus éloignés de l'accès à la culture
 - Retrouver une dynamique collective aujourd'hui érodée du fait des phases de confinement et de la dégradation inévitable du service (pas de spectacle entre juin et décembre 2020 du fait de l'absence de répétitions hors pupitres).
 - Bilan :
 - Nombre et lieux des concerts organisés :
 - en 2022 : 4 concerts (Saint Félicien dans le Nord Ardèche, à la Grotte Chauvet 2 dans le Sud Ardèche, à Peaugres dans le Nord Ardèche, à Baix dans le Centre Ardèche)

- en 2021 : 2 concerts (Saint-Félicien dans le Nord Ardèche et Bourg-Saint-Andéol dans le Sud Ardèche)
 - en 2020 : 2 concerts de soutien aux sinistrés du Teil, à Montélimar et Saint-Priest (07)
 - Le projet est particulièrement qualitatif cette année avec une dimension multipartenariale : l'Orchestre Symphonique Départemental de l'Ardèche a travaillé une production, avec la compagnie de danse Corps Subtil, la Chorale de l'antenne de Colombier-le-Vieux et la participation d'une chanteuse, soient 50 musiciens, 25 choristes et 12 danseurs ; pour un programme en 3 parties : La Moldau, deux chants de Mozart (Piu non si trovano et Due pupilli) et the Ground de Ola GJello (10mn), avec la chorale de Colombier-le-Vieux (25 chanteurs) / Le Bolero de Ravel (20mn) et Orphée d'Offenbach (10mn) avec 12 danseurs de la Compagnie Corps subtil d'Aubenas / Trois airs d'opéra de Carmen de Bizet et deux chansons d'Aretha Franklin avec Julie Fallù (soliste), chœur et orchestre.
 - Pour l'année à venir, il conviendra d'envisager la suite (associative ? publique ?) d'OSDA.
-
- **Objectif 3.4 : Un projet de communication permettant de promouvoir la diffusion sur les territoires.**
 - Objectif général : poursuivre le plan de communication sur l'année 2020-2021 avec pour objectifs principaux :
 - Communiquer en interne auprès des agents sur les phases de crise (covid) et stratégiques (redéploiement intercommunal, dissolution du syndicat mixte) : renforcer les outils de communication interne (newsletters, mails,...)
 - Communiquer avec les élèves et familles plus largement sur les phases de crise (covid) et stratégiques (redéploiement intercommunal) : renforcer les outils de communication externes, et notamment vidéo.
 - Développer l'utilisation des réseaux sociaux
 - Renforcer la présence sur les événements et les captations photos et vidéos
 - Bilan quantitatifs :
 - Nombre de newsletter : 10
 - Nombre d'« ENTRE NOUS » (destinée aux agents de la collectivité) : 2
 - Publications les plus importantes : plus de 200 affiches publiées en ligne et plus de 10 000 flyers, affiches ou livrets imprimés
 - Axes d'amélioration :
 - Les résultats sont très satisfaisants et portent les fruits en développant une identité et une image plus positive pour l'établissement.
 - Il conviendra de poursuivre ce projet de communication et notamment en veillant à l'articuler à l'annonce de la fermeture de l'établissement, prévue pour décembre 2023

Axe 4 - PROJET STRATEGIQUE DE REDEPLOIEMENT TERRITORIAL : Définir et mettre en œuvre une stratégie de pérennisation des actions du syndicat mixte dans un cadre territoriale renouvelé à l'échelon intercommunal

- **Objectif 4.1 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de redéploiement intercommunal du syndicat mixte**
 - Objectif général : Dans le cadre de la stratégie arrêtée en 2019, il conviendra de mettre en œuvre cette dernière – le redéploiement progressif des antennes et des

agents sur les territoires intercommunaux avec, à terme, fermeture du syndicat mixte. Cette politique devra être portée par de nouveaux élus (automne 2020).

- Objectifs particuliers :
 - Poursuivre le travail technique et politique afin que l'année 2021-2022 permette le départ effectif de plusieurs territoires intercommunaux en septembre 2022.
- Bilan :
 - 1 collectivité intercommunale (ARCHE AGGLO) s'est retirée du syndicat mixte en récupérant la compétence, les agents et les biens ;
 - 5 autres territoires travaillent activement au transfert (ARC, DRAGA, VAL'ÉYRIEUX CAPCA et MONTAGNE D'ARDECHE)
 - 1 territoire s'interroge encore (ARA)
 - 2 territoires ont fait part de leurs réticences (PAYS DE LAMASTRE et VAL D'AY)
- **Objectif 4.2 : Accompagner l'exécutif du syndicat mixte dans sa gestion de l'outil**
 - Objectif général : Compte tenu des élections départementales intervenant en juin 2021 et du renouvellement des élus qui s'ensuivra, il s'agira d'anticiper au maximum les besoins de formation des élus à la gestion de l'outil qu'est le syndicat mixte.
 - Bilan :
 - Aucune formation sollicitée par les élus.
 - Toutefois, l'équipe administrative a pris le soin d'apporter les éléments de connaissance propres à cette structure de coopération qu'est le syndicat mixte, tout en informant sur les spécificités de l'enseignement artistique gérés en service public.

2. LES PROJETS A POURSUIVRE EN 2022 (2022-2023)

Axe 1 - PROJET ENSEIGNEMENT : Démocratiser l'accès à l'enseignement artistique spécialisé en musique et en danse et accompagner les enseignants de l'établissement dans le renouvellement de leurs pratiques

- **Objectif 1.1 : Enseigner la musique en milieu rural et semi-urbain :**
 - Objectif général du projet : Conservatoire à rayonnement intercommunal, le syndicat mixte du Conservatoire a pour projet de mettre en œuvre, auprès du plus grand nombre, un enseignement en musique et en danse de qualité, délivré par des enseignants diplômés, sur 16 écoles (appelée antennes) situées dans des secteurs avant tout ruraux (SAINT-AGREVE, VANOSC, LIMONY, COLOMBIER-LE-VIEUX, LAMASTRE, LE CHEYLARD, LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX, COUCOURON, SATILLIEU), voire semi-urbains (TAIN-L'HERMITAGE, BOURG-SAINT-ANDEOL, VERNOSC-LES-ANNONAY, BOULIEU-LES-ANNONAY, LA VOULTE-SUR-RHÔNE, LE TEIL, VIVIERS).
 - Objectifs particuliers :
 - Consolider le nombre d'élèves et accroître le ratio du nombre d'élève par enseignant.
- **Objectif 1.2 : Porter un plan de formation innovant pour les agents du syndicat mixte leur permettant de transformer leurs pratiques et permettre le renouvellement de l'établissement**
 - Objectif général : Afin d'accompagner le développement et la consolidation des compétences des agents de l'établissement, le syndicat mixte veillera à proposer des

formations susceptibles de répondre aux attentes et à la montée en compétences de ses enseignants. Une attention particulière sera portée à l'usage des nouvelles technologies, et de la prévention des troubles musculo-squelettiques.

- Objectifs particuliers :
 - Veiller à former les agents aux adaptations pédagogiques à venir, prévues dans le cadre du Schéma départemental, des nouveaux Schémas nationaux d'orientation pédagogique en cours d'écriture, et des nouveaux cadres de la réforme de l'enseignement artistique.
 - Mieux former les agents aux spécificités de l'enseignement collectif.
 - Accompagner les agents à la mobilité professionnelle dans le cadre d'une dissolution de l'établissement.

Axe 2 - PROJET TRANSVERSALITE : S'inscrire dans des dynamiques partenariales, travailler en réseau et accompagner les projets des acteurs locaux, institutionnels, éducatifs et culturels

- **Objectif 2.1 : Des musiciens et danseurs intervenant dans les écoles primaires : sensibiliser à la pratique musicale et chorégraphique dès la maternelle, en partenariat avec l'Education Nationale**
 - Objectif général : Le Syndicat mixte interviendra en partenariat croisé avec les communes du territoire (qui financent) et les services ardéchois de l'Education Nationale (qui accueillent les intervenants en temps scolaire) dans le cadre du dispositif dit des « Musiciens Intervenants » (NB : ce dispositif intègre également une intervention d'une enseignante en danse).
 - Objectifs particuliers :
 - Consolider le nombre d'interventions en milieu scolaire
 - Repenser le cadre des IMS avec l'Education Nationale
- **Objectif 2.2 : Des projets d'éducation et d'action culturelles : des partenariats avec les acteurs institutionnels et culturels du territoire**
 - Objectif général : Le Syndicat mixte travaille en lien étroit avec l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels locaux. L'objectif est de proposer des projets d'éducation et d'action culturelles susceptibles de renouveler à la fois l'approche de l'enseignement la musique et les publics touchés, tout en répondant aux problématiques territoriales. Pour ce faire, l'établissement s'inscrit dans le cadre des CTEAC des territoires intercommunaux concernés, et poursuit parallèlement d'autres projets ou démarches (classes orchestres, ateliers périscolaires, interventions dans les collèges et lycées,...). L'établissement participe régulièrement aux rencontres de coconstruction de projets proposées par les intercommunalités conventionnées en EAC et travaille actuellement sur une nouvelle articulation avec la CTEAC de la CAPCA.
- **Objectif 2.3 : Porter le « Plan Chorale » de l'Ardèche et former les enseignants ardéchois à la pratique de la chorale**
 - Le Conservatoire Ardèche Musique et Danse accompagnera l'édition 2022-2023 du Plan Chorale, suivant des modalités similaires à celles prévues en 2021, à savoir : 1/ une première phase de formation initiale et collégiale des professeurs des écoles organisées sur deux lieux : l'une dans le Nord, l'autre dans le Sud. Chacune de ces formations serait en réalité organisée sur deux matinées, les mercredis avant les vacances de la Toussaint. Les premières matinées seraient un temps de formation des enseignants de l'Education nationale organisé par un professeur de chant (physiologie de la voix de l'enfant, technique vocale adaptée aux enfants...) ; les

secondes les matinées seraient un temps de formation des enseignants type "chef de chœur/musiciens intervenants" et permettraient de prodiguer le maximum de conseil, de s'entraîner, mais aussi de préparer les interventions dans les écoles lors de la phase 2. 2/ une seconde phase d'accompagnement des professeurs des écoles (diagnostic du travail déjà réalisé, aide à la poursuite, préparation rentrée 2022...) dans leurs classes. Entre deux et quatre enseignants seraient mobilisés suivant les stagiaires inscrits et leur localisation géographique.

- **Objectif 2.4 : Travailler en réseau, avec les partenaires publics et privé désireux, au développement de l'enseignement, de l'éducation et des pratiques artistiques.**
 - Objectif général : Le syndicat mixte poursuit un important projet et de développement du travail en réseau au bénéfice de l'enseignement et des pratiques artistiques. Concrètement, l'établissement établit des partenariats avec des acteurs privés (EDF Centrale de Cruas-Meysses, réponse à des appels à projets SEAM,...) afin de porter de nouveaux projets. Par ailleurs, il s'inscrit dans des réseaux professionnels regroupant des acteurs de l'enseignement artistique spécialisé (Association Nationale des Ecoles Départementales, Association Conservatoire de France,...)
 - Objectifs particuliers :
 - Développer de nouveaux partenariats préfigurateurs pour les nouvelles écoles intercommunales.

Axe 3 - PROJET DIFFUSIONS ET PRATIQUES : Soutenir, consolider et développer la pratique amateur et démocratiser l'accès à des événements musicaux et chorégraphiques

- **Objectif 3.1 : Au cœur de la pratique amateur : Soutenir la pratique amateur des élèves du conservatoire et des amateurs du territoire**
 - Objectif général : de par son activité, le syndicat mixte assure un rôle de coordination et d'accompagnement de la pratique amateur, tant par le soutien apporté à ses propres élèves, que par les partenariats engagés (BBDA,...), ou aux initiatives proposées (ateliers gratuits, masterclass ouvertes,...).
 - Objectifs particuliers :
 - Pour l'année à venir, il convient d'assurer la transition d'une politique publique de soutien à la pratique amateur au niveau intercommunal
- **Objectif 3.2 : Un projet de diffusion (Face A) : une programmation des auditions/spectacles/concerts alliant itinérance et proximité, dans un contexte pandémique**
 - Objectif général : l'établissement organise chaque année depuis sa création, par le biais de ses antennes ou de ses structures de pratique collective, des auditions, spectacles et autres concerts dans des secteurs ruraux, toujours dans une perspective pédagogique. Aucun événement n'est payant, et participent à ces derniers, les élèves des classes de danse et de musique (parfois dans le cadre de partenariats avec des structures culturelles ou médico-sociales du territoire). L'objectif est à la fois de faire jouer les élèves en situation réelle, tout en diffusant dans le même temps un accès démocratisé à une diversité de la culture musicale ou chorégraphique.
 - Objectifs particuliers :
 - Travailler avec les intercommunalités à une diffusion géographique plus large des actions en la matière

- **Objectif 3.3 : Un projet de diffusion (Face B) : Un événement phare porté par un ensemble unique en Ardèche : les « spectacles-événements de l'Orchestre Symphonique Départemental de l'Ardèche »**
 - Objectif général : L'Orchestre Symphonique Départemental d'Ardèche (OSDA) a été créé en 2003, dans le cadre des activités culturelles et artistiques du Syndicat Mixte du Conservatoire. Ont ainsi déjà été donnés plus de 150 concerts en Ardèche et dans les départements voisins dont « Carmina Burana » (2017) de Carl Orff sur le site de la Grotte Chauvet 2, accompagné de la chorale associative de Rochemaure, de la Chorale de l'antenne de Colombier-le-Vieux, de la classe CHAM du Collège Saint-Michel-de-Pierrelatte ; « l'Aïda » (2018) de Verdi, dans le cadre d'une collaboration avec la Compagnie Emilie Valantin de Théâtre de Marionnettes ; « le Carnaval des Animaux » (2019) de Camille Saint-Saëns, avec la Compagnie Interne de Danse du Conservatoire,... Composé de 40 musiciens, cet ensemble, qui regroupe des élèves ardéchois principalement, est le seul existant en Ardèche et s'attache à faire découvrir à travers ses lieux de concerts, toute la richesse culturelle et patrimoniale du département. Cet ensemble, unique en Ardèche, participe ainsi à la démocratisation de l'accès à la culture musicale et chorégraphique en proposant, en fin d'année scolaire, plusieurs concerts gratuits systématiquement organisés dans des territoires ruraux, voire semi-urbains.
 - Objectifs particuliers :
 - Trouver un support juridique pour les actions de l'OSDA dans le contexte de fermeture de l'établissement.

- **Objectif 3.4 : Un projet de communication permettant de promouvoir la diffusion sur les territoires.**
 - Objectif général : poursuivre le plan de communication sur l'année 2022-2023 avec pour objectifs principaux :
 - Communiquer en interne auprès des agents et en externe auprès des élèves et familles sur la dissolution à venir et les étapes préalables
 - Développer l'utilisation des réseaux sociaux et des captations photos et vidéos

Axe 4 - PROJET STRATEGIQUE DE REDEPLOIEMENT TERRITORIAL : Définir et mettre en œuvre une stratégie de pérennisation des actions du syndicat mixte dans un cadre territoriale renouvelé à l'échelon intercommunal

- **Objectif 4.1 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de redéploiement intercommunal du syndicat mixte**
 - Objectif général : Dans le cadre de la stratégie arrêtée en 2019, il conviendra de mettre en œuvre cette dernière – le redéploiement progressif des antennes et des agents sur les territoires intercommunaux avec, à terme, fermeture du syndicat mixte. Cette politique devra être portée par de nouveaux élus (automne 2020).
 - Objectifs particuliers :
 - Poursuivre le travail technique et politique afin que l'année 2022-2023 permette le départ effectif de plusieurs territoires intercommunaux et éviter le versement des agents au centre de gestion en décembre 2023 et la fermeture sèche des lieux d'enseignement.

- **Objectif 4.2 : Accompagner l'exécutif du syndicat mixte dans sa gestion de l'outil**
 - Objectif général : Renouveler et former l'exécutif à l'aune des départs progressifs des communes et intercommunalités, sans fragiliser la gestion quotidienne de l'établissement.